



## RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Arrêté par le conseil communautaire, le .../.../...

PLAN N° E3	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000			
<p>CONCEPTION Atelier Urbanisme - urbaniste et architecte 21 rue de la République - 79000 ANGERS</p> <p>DESIGN MUSC Cartographie 13 TER Avenue de Genève, 74000 ANNECY</p> <p>FONDCADASTRAL Origine Cadastre EDIGE© - Avril 2019 Distribution 1ère révision Diffusion www.cadastre.gouv.fr</p>			

Edition cartographique n°2 du 14/10/2019

### Légende

- ZONES URBAINES**
- U Zone urbaine
  - UE Zone urbaine à vocation d'équipement
  - Uj Zone urbaine de jardins familiaux
  - UT Zone urbaine à vocation touristique
  - UXai Zone urbaine à vocation économique (industrie et artisanat)
- ZONES A URBANISER**
- 1AU Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
  - 1AUh Zone à urbaniser à court terme à vocation d'hébergement
  - 1AUX Zone à urbaniser à court terme à vocation économique (généraliste)
  - 1AUXc Zone à urbaniser à court terme à vocation économique (commercial)
  - 2AUX Zone à urbaniser à long terme à vocation économique
- ZONES AGRICOLES**
- A Zone agricole
  - Aerri Zone agricole de développement préférentiel pour les énergies renouvelables
  - Ap Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES**
- N Zone naturelle
  - NE1 Zone d'équipement à vocation naturelle
  - NY Zone naturelle portant un projet spécifique
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Boisement remarquable protégé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
  - Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Emplacement réservé
  - Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
  - Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
  - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Zone fréquemment inondée
  - Zone exceptionnellement inondée
  - Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
  - Haie à créer au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
  - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
  - Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

**LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
81	Aménagement d'un carrefour	Commune de SAINT SAUVEUR D'AINIS	223 m²
82	Aménagement de carrefour	Commune de ANGLIERS	3503 m²
83	Agrandissement lagunage (STEP)	Commune de ANGLIERS	9107 m²
84	Jardins partagés	Commune de ANGLIERS	4612 m²
85	Cheminement doux	Commune de ANGLIERS	538 m²
86	Création espace vert - parcours santé	Commune de ANGLIERS	19816 m²
87	Élargissement voirie et modif. carrefour	Commune de ANGLIERS	4423 m²
88	Élargissement voirie	Commune de ANGLIERS	2708 m²
89	Élargissement voirie	Commune de ANGLIERS	1519 m²
90	Parking	Commune de NUAILLE D'AINIS	1080 m²
91	Fossé surverse pluvial	Commune de NUAILLE D'AINIS	1286 m²
92	Extension du cheminement	Commune de NUAILLE D'AINIS	2217 m²
93	Bâtiments communaux	Commune de NUAILLE D'AINIS	2270 m²
94	Création d'une voirie publique	Commune de NUAILLE D'AINIS	3985 m²
95	Élargissement voie	Commune de LA GREVE SUR MIGNON	101 m²
96	Aménagement de voirie	Commune de NUAILLE D'AINIS	1483 m²

